



## COMMISSION DES FINANCES

REUNION ELECTRONIQUE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2026

Présents : Mme CHAKRI – MM. MOREIRA – RENAI - YABAS

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

#### COMMUNIQUÉ

##### *AFFILIATION NOUVEAU CLUB*

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'une caution de 150 € est demandée et sera imputé sur le compte club.

*[Annexe financière 2026-2027](#)*

### INFORMATION REGLEMENT COMPTE CLUB

- 561101 – MONTIGNY LVBD – Reçu règlement compte club arrêté au 30/06/26 le 30 septembre 2026.



## CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 22 juillet 2026 via Notifoot avec date de règlement arrêtée au samedi 1<sup>er</sup> août 2026 :

- 547630 – MACCABI SARCELLES
  - 550376 – MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS 95
  - 551972 – ASC AVICENNE
  - 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL
- 
- La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, (articles 3.6 et suivants du RS) jusqu'à règlement du compte club.

---

### Informations transmises aux Commissions suivantes :

**\* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

**\* Commission Futsal**

---

Prochaine réunion sur convocation